



Coss Infos

Chalet du Jura-Club

Par
Claude-Alain Monnard

C'est le 4 mars 2003 que la commune devint officiellement propriétaire du chalet du Jura-Club pour, selon l'acte notarié, «un prix de vente égal au montant de la dette encore due à la Caisse d'Epargne du district de Cossonay, soit la somme de 15'345 francs».

Rappel historique

En 1945, quelques membres de la Société de gymnastique de Cossonay créent une section dénommée «Groupe des gymnastes skieurs». Ils formulent le projet de construire un chalet-refuge au Jura, sans succès cependant. Ils cherchent d'autres solutions pour assouvir leur passion du ski et louent en hiver le chalet de la Croix-de-Châtel appartenant à la commune de L'Isle.

En 1957, le souhait de construire est repris. Des pourparlers commencent avec le chef du service cantonal des forêts qui accepte de louer un terrain au groupe des skieurs, prélevé sur la parcelle n° 10 de Mont-la-Ville, dans la forêt cantonale de Pétra Félix, à l'altitude de 1338 m. Une commission de construction est nommée l'année suivante, des souscriptions sont lancées et les travaux débutent en 1959. Cette même année, le groupe des skieurs quitte la société de gymnastique et se constitue en société autonome, sous le nom de «Jura-Club de Cossonay».



Le chalet du Jura Club, dans son cadre de nature.

MAC

Le week-end des 26 et 27 août 1961, le chalet est inauguré. Pendant 40 ans, le Jura-Club répond aux besoins d'alors. Cependant, au cours de cette période, la pratique du ski, le mode de vie et le climat changent. Les membres prennent de l'âge et aucune relève n'est assurée. Le Comité s'essouffle et, en juin 2001, il approche les autorités et leur propose l'achat de l'immeuble. La Municipalité accepte d'entrer en matière et confirme rapidement son accord et sa volonté de soumettre son intention au Conseil communal qui s'y déclare favorable.

Démarches et «contraintes»

Il n'a pas été possible de «simplement» acheter un objet. Il a fallu se préoccuper de la validité et des conditions de reprise du droit de super-

ficie accordé par l'Etat de Vaud qui se montrait ouvert, moyennant deux conditions:

- 1) la restriction de l'utilisation du chemin menant de la route du Pré de l'Haut au chalet
- 2) le respect et la protection de la nature par les locataires du Jura-Club.

À la suite de prises de mesures adéquates pour répondre à ces deux «contraintes», la Municipalité a obtenu que le droit de superficie lui soit accordé pour une période de 100 ans. Ceci pour un loyer annuel de 250.-, somme indexée sur l'indice suisse des prix à la consommation.

La commune est propriétaire

L'achat effectué, la Municipalité a immédiatement réalisé quelques travaux et effectué certains achats afin d'améliorer le confort du Jura-Club: l'agrandissement et la modernisation des sanitaires, la construction d'une deuxième citerne pour assurer un débit d'eau toute l'année, le renouvellement de la literie des dortoirs. Le tout pour environ 60'000.-.

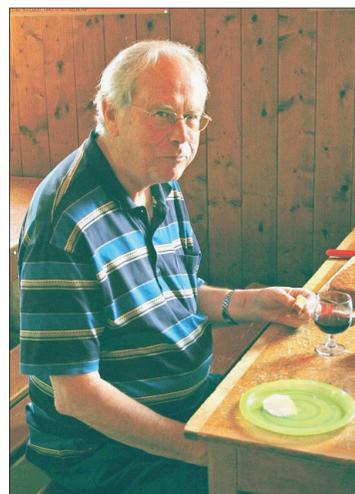
Depuis, les autorités encouragent les familles, les sociétés locales et les écoles à profiter de ce lieu riche pour la découverte de la faune et de la flore, au centre de belles balades également. En 2009, on a compté

360 nuitées, adultes et enfants confondus. Au début juillet 2010, ce nombre s'élevait à 140.

La reprise de ce bâtiment a revêtu de nombreux aspects positifs pour la commune. En particulier, celui de valoriser à juste titre l'œuvre de ces passionnés de ski et de nature qui s'enthousiasment en 1945 pour ce petit coin de Jura.

Un municipal et son épouse aux fourneaux!

Depuis 15 ans, les volées d'élèves de la classe de Catherine Borboen et Marie-Claire Monnard se succèdent au Jura-Club à l'occasion d'un camp de trois jours en fin d'année



Bernard Keller apprécie l'ambiance.

scolaire. Au programme, de la marche pour monter au chalet et en redescendre, bricolage, jeux de société, construction de cabanes, vie communautaire, foot pour les mordus! Une conteuse vient également animer une partie de soirée des plus grand plaisir des enfants.

Les deux institutrices ont recours à des personnes «extérieures» pour la cuisine, connaissances ou parents d'élèves. Parmi ces derniers, Catherine Borboen se souvient particulièrement de notre syndic Georges Rime qui avait mitonné des spaghettis carbonara fantastiques nageant dans une crème sublime! Elle s'en lèche encore les babine!

Suite à la page 5



Une autre manière de faire l'école!

MAC

Coss Infos



Brèves

Prochain Conseil

La prochaine séance du Conseil communal de Cossonay est agendée au lundi 13 septembre 2010, à 20h15, à la Maison de Ville, Place du Temple 9, 2^e étage. Il est rappelé que ces séances sont publiques. ■

Funiculaire ou car

Durant les travaux de rénovation du funiculaire, le transport des voyageurs de Cossonay-Ville à Penthalez (Cossonay-Gare) s'est effectué en car.

A l'heure du «bilan financier», il est constaté que ce coût de transport, sur le plan communal, est deux fois plus élevé par car que par le funiculaire. ■

Contrôle des champignons

Le contrôle officiel des champignons de Cossonay s'effectuera à partir du samedi 28 août prochain, au rez-de-chaussée du collège des Chavannes au 021 861 04 95, tous les lundis et samedis de 17h à 18h (excepté le lundi 6 septembre), et ceci jusqu'au 6 novembre 2010. ■

Site internet

Vous trouverez toutes les informations communales utiles sur: www.cossonay.ch

Suite de la page 4

Un hobby

Depuis 10 ans maintenant, la préparation des repas est assurée par Lucia et Bernard Keller. *Nous nous étions proposés quand notre petit-fils avait intégré cette classe, et nous nous sommes toujours là!* déclarent-ils en riant, dans le réfectoire du chalet. Ils apprécient l'atmosphère qui règne et éprouvent du plaisir au contact des enfants et des enseignantes. *C'est aussi intéressant d'avoir cette vision sur une activité précise de l'école!* ajoute Bernard pour qui la cuisine constitue un hobby qu'il exerce assez régulièrement chez lui. *Quand j'enseignais au Gymnase, j'ai aussi fonctionné comme cuisinier dans des camps. À l'évocation du chalet, Bernard rêve d'y organiser une fois un «gueuleton municipal». Dans ce cadre, ce serait sympa!*

Des questions culinaires

Au détour de la conversation effleurant divers thèmes, Bernard Keller devient tout à coup «sérieux». *Je m'interroge beaucoup sur cette cuisine. Etant un peu écolo et amateur de produits «bio», je constate que je renie mes principes quand je monte ici!* En effet, dans un camp, il s'agit quand même de préparer des mets qui font plaisir aux élèves. Alors, on fait avec! La soupe aux légumes du jour était conforme à ses principes. *Mais la*



Une classe sur le balcon!

MAC

suite va être «dramatique»: des cervelas grillés sur le feu et, le soir, nous aurons le «hit» du camp, c'est-à-dire des croustilles de poisson bien grasses! C'est sûr, on n'a pas tout à fait le label «fourchette verte»! conclut-il en se marrant.

Informations pratiques

Situé à 2,5 km de la route qui va du Col du Mollendruz au Pont, ce chalet comprend 2 dortoirs, un réfectoire, une cuisine, un hall d'accueil, une salle d'eau et 2 toilettes. Il peut accueillir au maximum 20 personnes. L'éclairage provient de panneaux solaires. L'eau, récupérée dans une citerne, est celle du toit. Une réserve de bois se trouve sur place pour la cuisine et les poêles. Il y a également un réchaud (2 plaques) ainsi qu'un petit frigo à gaz. La cuisine est équipée de couverts. En consultant www.cossonay.ch, vous pourrez

situer avec précision le chalet, ainsi que l'itinéraire pour y arriver,

Location

Le prix de location s'élève, par nuit, à 20 fr. par adulte et 10 fr. par enfant. Le sac de couchage est indispensable. L'administration communale répond à toutes vos demandes de location au No de tél. 021 863 22 16. Vous avez la possibilité de passer au bureau communal de 8h à 11h30, et de 13h30 à 17h (lundi et vendredi: uniquement le matin.) Vous pouvez également envoyer un courrier électronique à «location.salle@cossonay.ch». Cette adresse email est protégée contre les robots des spammeurs, vous devez activer Javascript pour la voir.

Enfin, la Municipalité demande à chaque personne intéressée d'être le plus précis possible et de donner le maximum d'informations. ■

CLIN D'ŒIL: Fontaine de la Grand-Rue

À la Grand-Rue, on rencontre un bassin datant de 1818. Bien avant existait déjà une fontaine en bois, mais elle ne devait pas être en bon état puisqu'en 1736, les autorités communales s'adressèrent à nouveau à maître David Robert chargé de créer une fontaine semblable à celle des Halles, mais en version réduite. Tout se déroula normalement. Seulement, l'usure du temps fit des ravages et la fontaine ne résista pas! En 1816, elle était même dans un tel état de délabrement qu'elle dut paraître irréparable à la commission chargée d'étudier le dossier. Aussi la municipalité décida-t-elle de faire établir un bassin pour la fontaine de la grande rue en deux pièces. La commande fut confiée à maître Doret, carrier à Vevey, qui termina rapidement l'ouvrage. Il restait le problème du transport des 2 bassins à résoudre: par bateau jusqu'à Ouchy, puis par char jusqu'à Cossonay, ou uniquement par char? Réponse pas claire, et peu importe puisque les bassins finirent par arriver!



La fontaine fut placée à l'endroit qu'elle occupe encore aujourd'hui, semble-t-il. En 1820, on fit installer deux bouateries pour protéger les angles et un écriteau pour empêcher que les charretiers fassent boire leurs chevaux attelés à leurs chars, afin d'éviter des dommages aux bassins. La chèvre étant placée entre ceux-ci, il subsistait un intervalle qui devait représenter certains inconvénients. Pour y remédier, on s'adressa de nouveau au carrier Doret pour qu'il fournisse une sorte de couvert, ainsi que des volutes en marbre qui contribuèrent à donner à cette fontaine son caractère original.

En 1823, on estima nécessaire de mettre des barrières pour empêcher le passage du bétail entre le Bassin de la Fontaine neuve & le mur du jardin du citoyen Desponds. En 1889, on fit construire une bordure en granit autour de la fontaine. ■

(Tiré de l'ouvrage de Paul Bonard «Fontaines de Cossonay». Illustrations de JP Pillet. Éditions Venogiennes)